

Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 8 juin 2009 au Chalet Multi-Services, à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, les conseillères et les conseillers suivants : Rock Morin, Yvan Verville, Daniel Paquette, Dianne Duchesne et Denise Dubois. Était également présente la l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt.

1. Ouverture de la séance par le maire, Daniel Rancourt.

2009-06-100-A

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux de la séance du 11 mai et celui du 25 mai 2009;
4. M. Gilles Parent;
5. Approbation des comptes à payer :
 - Liste au montant de 222 108,78 \$;
6. Période de questions;
7. Correspondance reçue et envoyée pour le mois de mai 2009;
8. Marge de crédit :
 - a) Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon;
 - b) Comité intermunicipal de gestion des déchets;
9. Protocole SMAF 2009-2010;
10. Adoption du rapport financier de l'Office municipal d'habitation de Macamic;
11. Abonnement au journal du Club de l'Amitié – Secteur La Sarre;
12. Personnes autorisées à la communication de renseignements auprès du ministère du Revenu, Revenu Canada et toute autre ministère;
13. Fermeture du dépotoir;
14. Questions diverses :
 - a) Consultation publique lots intramunicipaux – Colombourg;
 - b) Chaufferie communautaire;
 - c) Bottin vert;
 - d) Fermeture du bureau de Québecor;
 - e) Formation sur le compostage;
 - f) Projet bibliothèque;
 - g) Taxes d'ordures pour les immeubles à logement;
15. Rapport des comités;
16. Période de questions;
17. Information de l'adjointe à la direction générale;
18. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 4, 9, 13, 14a), 14 b), 14c), 14e), 14g) et 17 n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

2009-06-101-A 3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE DU 11 MAI ET CELUI DU 25 MAI 2009**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : Les procès-verbaux des séances du 11 mai et du 25 mai 2009 soient adoptés tel que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

2009-06-102-A 5. **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Daniel Paquette, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : La liste des comptes à payer soit acceptée au montant de 222 108,78 \$.

Adoptée à l'unanimité.

6. **Période de questions**

Aucune question.

7. **Correspondance reçue et envoyée de mai 2009**

L'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée au cours du mois de mai 2009.

8. **Marge de crédit**

2009-06-103-A a) **AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA GESTION DES DÉCHETS DE ROUSSILLON**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon à augmenter sa marge de crédit de 80 000 \$ pour un total de 100 000 \$;

QUE : La Ville de Macamic accepte de cautionner cette marge de crédit selon sa quote-part.

Adoptée à l'unanimité.

2009-06-104

b) **AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT DU COMITÉ INTERMUNICIPAL DE LA GESTION DES DÉCHETS**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise le Comité intermunicipal de la gestion des déchets à renouveler sa marge de crédit et de porter le montant à 50 000 \$;

QUE : La Ville de Macamic accepte de cautionner cette marge de crédit selon sa quote-part;

QUE : Le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt soient autorisés à signer pour et au nom de la ville les documents nécessaires à l'exécution des présentes.

Adoptée à l'unanimité.

2009-06-105

10. **ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MACAMIC**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte les états financiers de l'OMH de Macamic pour l'exercice financier 2008 tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

2009-06-106

11. **ABONNEMENT AU JOURNAL DU CLUB DE L'AMITIÉ - SECTEUR LA SARRE**

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QU' : Un montant de 20 \$ soit versé au Club de l'amitié des handicapés Secteur La Sarre pour un abonnement au journal « Entre-Nous ».

Adoptée à l'unanimité.

2009-06-107

13. **PERSONNES AUTORISÉES À LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS AUPRÈS DU MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC, REVENU CANADA ET TOUTE AUTRE MINISTÈRE**

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : Le directeur général, Denis Bédard, l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt, l'assistante à l'adjointe à la direction générale, Ginette Labbé et la secrétaire administrative, Jocelyne Laforest soient autorisés à demander ou à communiquer tous les renseignements que les différents ministères détiennent au sujet de la Ville de Macamic.

Adoptée à l'unanimité.

14. Questions diverses

2009-06-108

d) FERMETURE DES BUREAUX DE QUÉBÉCOR

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Québecor Media procédera, dès août 2009, à la fermeture des bureaux de l'Écho d'Abitibi-Ouest situés à la La Sarre;

CONSIDÉRANT QUE cette décision implique des pertes d'emplois et l'assignation à domicile des employés, ce qui ne constitue qu'une solution dérisoire puisque la qualité de la couverture médiatique et du service fournis par l'Écho Abitibien sera inévitablement affectée, ces employés étant privés de l'apport du travail d'équipe;

CONSIDÉRANT QUE le contexte difficile dans lequel évolue présentement l'industrie de la presse écrite ne justifie en rien cette décision mal avisée, puisque le marché des hebdomadaires régionaux demeure rentable et que l'Écho d'Abitibi-Ouest et le Citoyen sont en situation de quasi-monopole;

CONSIDÉRANT QUE même si nous sommes assujettis à la rentabilité d'un groupe financier pour assurer la diffusion de l'information dans notre secteur, une présence médiatique est essentielle au développement social, culturel et stratégique d'un territoire comme celui de l'Abitibi-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE l'Écho d'Abitibi-Ouest, présente sur notre territoire depuis près de 60 ans, contribue à forger notre identité locale et régionale et qu'il représente indéniablement instrument de mobilisation et de renforcement de notre sentiment d'appartenance collective;

CONSIDÉRANT QU'une couverture médiatique inadéquate contribue au grave phénomène de la dévitalisation de notre région contre lequel les intervenants du milieu ne cessent de lutter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : Le président et chef de direction de l'entreprise Québecor Media, Pierre-Karl Péladeau soit informé de notre total désaccord quant à sa décision de fermer les bureaux de l'Écho d'Abitibi-Ouest situés à La Sarre;

QUE : Cette décision injustifiée soit révisée dans les meilleurs délais;

QUE : L'entreprise Québecor Media prenne toutes les mesures appropriées afin qu'un service d'information adéquat soit maintenu dans notre région.

QUE : Copie conforme de cette résolution soit acheminée à monsieur André Renaud, directeur général régional de Québecor Media ainsi qu'au député d'Abitibi-Ouest, monsieur François Gendron.

Adoptée à l'unanimité.

2009-06-109

f) **PROJET BIBLIOTHÈQUE**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE : La Ville de Macamic entreprenne les démarches pour le projet de relogement de la bibliothèque municipale.

QUE : Le projet sera déposé au Programme Diapason du ministère de la Culture et des Communications et de la condition féminine sous la rubrique « Aide aux immobilisations ».

QUE : Monsieur Ghislain Deschênes sera le « **contact** » pour le dépôt de cette demande et que le maire, monsieur Daniel Rancourt sera la personne désignée en « **autorité** ».

Adoptée à l'unanimité.

15. **Rapport des comités**

Le conseiller Rock Morin fait rapport de la dernière réunion du réseau Biblio.

16. **Période de questions**

Aucune question.

2009-06-110

18. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu de lever la séance. Il est 20 heures 30.

ADOPTÉ.

Joëlle Rancourt
Secrétaire-trésorière adjointe

Daniel Rancourt
Maire